



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 6325

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur le probleme de l'absence de visites de medecin scolaire dans un grand nombre d'ecoles primaires et secondaires. Les enfants des ecoles ne beneficient pas de visites medicales scolaires regulieres, ce qui est pourtant necessaire non seulement pour deceler les problemes de sante qui peuvent freiner la reussite scolaire, mais surtout en raison de la montee de la malnutrition et des maladies infectieuses. C'est pourquoi, elle lui demande de prendre des mesures afin de retablir la protection medicale des enfants.

Texte de la réponse

Le ministere de l'education nationale attache une grande importance a la poursuite d'une politique de sante en faveur des eleves, basee sur la prevention et l'education a la sante. En effet, les missions et le fonctionnement du service de promotion de la sante, en faveur des eleves definis par la circulaire no 91-148 du 24 juin 1991 font apparaitre des objectifs precis. Il s'agit essentiellement de contribuer a developper une politique de prevention, a laquelle participent d'ailleurs d'autres services de sante, et de repondre aux veritables besoins de chaque eleve, plutot que d'assurer une surveillance systematique et de se substituer aux medecins traitants. Dans cette optique, le ministere de l'education nationale a retenu un certain nombre de priorites parmi lesquelles le depistage precoce des handicaps susceptibles de nuire a la scolarite de l'enfant. Ainsi est effectuee, au cours de la 6e annee, un bilan de sante complet qui permet de deceler des difficultes necessitant une surveillance particuliere. Dans ce cadre, le ministere a le souci d'assurer le suivi des eleves en vue de leur apporter, en collaboration avec l'equipe educative, le soutien adapte a leur etat et de favoriser leur insertion scolaire. De plus, en fonction des besoins recenses, un bilan de sante peut avoir lieu lors de l'entree au college. Un autre bilan est par ailleurs realise dans le cadre de la procedure d'orientation a l'issue de la scolarite au college. Il permet, entre autres, de faire de la prevention dans le domaine de l'hygiene de vie. Au-dela de ces bilans, les missions du service de promotion de la sante des eleves ont pour tache de promouvoir la sante physique et mentale en faveur de tous les jeunes scolarises en vue d'assurer leur bonne insertion a l'ecole afin de lutter contre l'echec scolaire, un effort particulier doit etre porte sur les enfants les plus defavorises, dont l'etat de sante laisse parfois a desirer.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6325

Rubrique : Medecine scolaire et universitaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3277

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 901